

Quelques questions que vous vous posez sur le Master 2 Entrepreneuriat et Management Parcours Ingénierie de projets (Master IP)

1. J'ai des responsabilités importantes au sein de mon entreprise, je souhaiterais suivre cette formation diplômante et mener de front la formation et mes responsabilités, n'est-ce pas trop demander ?

La formation Master IP a été conçue de façon à permettre aux apprenants de mener à bien leur activité professionnelle de manière responsable. Un rythme de formation de 4 jours par mois permet à l'apprenant à la fois de suivre la formation et de poursuivre son activité courante.

2. Quels sont les critères de sélection pour intégrer cette formation ?

Trois critères sont pris en compte :

- Le niveau universitaire. Le candidat doit être titulaire d'un BAC+4. Si ça n'est pas le cas, il peut y accéder grâce à la validation d'un dossier qu'il présentera (voir question n°3)
- Un entretien de sélection avec la responsable pédagogique du Master IP à l'Estia
- La validation de son projet d'application (voir questions n° 4 et n° 5).

3. Si je ne suis pas titulaire d'un BAC+4, puis-je intégrer cette formation ?

Oui, il existe une passerelle appelé VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels). Cela consiste dans le montage d'un dossier qui sera examiné par une commission universitaire.

Ce dossier présente par écrit les acquis en termes de savoir-faire et compétences acquis tout au long de votre parcours professionnel.

La commission appréciera les fonctions que vous avez eues, les responsabilités qui ont été les vôtres au regard de la formation que vous souhaitez intégrer : Pour le Master2 Entrepreneuriat et Management Parcours Ingénierie de projets, la commission considérera particulièrement vos responsabilités en pilotage de projets, en gestion d'équipes.

Les expériences mentionnées dans ce dossier VAPP seront attestées par des justificatifs et certificats (attestations de travail, de formation, de stage, etc.)

Mikele Larronde, chargée administrative du Master2 Entrepreneuriat et Management Parcours Ingénierie de projets à l'ESTIA, accompagne les candidats souhaitant préparer un dossier VAPP.

4. Pourquoi accordez-vous autant d'importance au projet d'application et quels sont les critères pour le choisir ?

Le projet d'application est le fil rouge de la formation : il permet à l'étudiant d'assurer le lien entre les apports de la formation et la réalité de son environnement professionnel. A ce titre, mener son projet d'application est un vrai apprentissage en termes de démarche projet et d'animation d'équipes. D'un point de vue pédagogique, le projet d'application sert de base pour la rédaction des rapports intermédiaires et finaux.

Le projet d'application peut concerner tout type de secteur et d'organisme. Il doit couvrir la période de formation, sans pour autant « coller » nécessairement à son calendrier. Le candidat doit être légitimé par la hiérarchie de l'organisation dans son rôle de coordinateur/responsable/chef de projet, c'est-à-dire qu'il doit être en mesure d'être associé à certaines décisions même s'il n'a pas forcément une fonction hiérarchique. Il doit pouvoir animer une équipe.

Enfin, le projet d'application doit être validé par la responsable pédagogique de la formation avant son intégration dans la formation.

5. Puis je mener le projet d'application dans tout type d'organisme ?

Oui. Le type d'organisation où l'apprenant(e) mènera son projet peut tout à fait être une entreprise (de droit privé ou public), une fondation, une association, etc.

Un salarié peut choisir également de piloter un projet en dehors de son cadre professionnel habituel.